



Territoires du Nord-Ouest

Population: 44 826

Nombre d'écoles (M-12) : 49

Nombre d'élèves en M-12 : 8 700

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 1

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 131

Gouvernance et réglementation

La Loi sur l'éducation de 2009 permet à différents organismes scolaires « d'autoriser, de superviser, et d'évaluer l'utilisation des programmes d'apprentissage à distance dans l'application du programme d'enseignement » (p. 72). Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) définit l'apprentissage à distance comme l'utilisation délibérée d'Internet et du Web, ainsi que des lignes téléphoniques pour tirer parti des outils de communication, des systèmes de gestion de l'apprentissage et autres ressources afin de surmonter les obstacles géographiques pour rendre cours et expertise accessibles à ceux qui ne peuvent suivre de formation en personne et ainsi former un « groupe virtuel d'élèves ». Depuis 2004, le ministère dispose d'un protocole d'entente avec l'*Alberta Distance Learning Centre (ADLC)*, le prestataire d'enseignement à distance de longue date des élèves du territoire. De plus, la section 3.3 du Guide de l'enseignement des TNO présente une série d'exigences auxquelles les écoles doivent se conformer si elles souhaitent participer aux programmes d'apprentissage en ligne. Bien que le document concerne principalement l'éducation à distance et certaines exigences opérationnelles précises en lien avec la participation des écoles aux cours offerts par l'*ADLC*, il recommande que les écoles désignent un coordonnateur affecté à l'apprentissage en ligne, qu'elles prévoient une case dans l'horaire des élèves réservée à l'apprentissage en ligne, qu'elles adoptent un plan pour que les élèves terminent leurs cours dans les délais requis, et qu'elles prévoient un accès à des ressources supplémentaires appropriées.

Les Territoires du Nord-Ouest s'approchent de la fin de leur processus de 10 ans pour le renouvellement de l'éducation (appelé Réforme et innovation en éducation). Le gouvernement territorial a fait du développement et de l'appui au renforcement de sa capacité interne d'enseignement à distance une priorité (voir : <https://www.ece.gov.nt.ca/en/services/education-renewal/northern-distance-learning>), ainsi que l'atteinte des résultats des élèves au même niveau que le reste du Canada. Le *Northern Distance Learning (NDL)*, qui est un partenariat avec le *Beaufort Delta Divisional Education Council* et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, devrait jouer un rôle majeur dans la réalisation de ces priorités. *NDL* fera l'objet d'une évaluation formelle en 2023-2025.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Le programme d'apprentissage à distance (*Northern Distance Learning – NDL*) en est à sa troisième de trois années d'expansion. Les enseignants du programme sont en poste à Inuvik, et enseignent généralement à un petit nombre d'élèves à leur école d'attache. Les élèves des 15 autres écoles qui participent au programme suivent les cours en ligne depuis leurs écoles

respectives avec l'aide d'un responsable local et interagissent avec l'enseignant et leurs pairs par l'intermédiaire de la visioconférence. Le programme utilise le système de gestion de l'apprentissage Moodle. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 85 élèves étaient inscrits dans 201 cours de *NDL*.

De plus en 2019-2020, environ 46 élèves inscrits à des 106 cours d'enseignement à distance offerts par l'*Alberta Distance Learning Centre*.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation définit l'apprentissage mixte ou hybride comme un programme scolaire officiel dans le cadre duquel les élèves suivent leurs cours en partie en ligne, et en partie en personne. Cette définition correspond à la description de l'apprentissage à distance en ligne proposée par l'étude et conforme au *NDL* comme décrit dans la section précédente. Aucune donnée supplémentaire relative à l'apprentissage mixte ou hybride n'a été fournie.

Transition d'urgence à l'enseignement à distance

Les écoles ont fermé le 16 mars 2020 et l'enseignement à distance a débuté le 14 avril. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a créé des ressources pour aider les enseignants dans leur planification de l'apprentissage à distance et une page Web dédiée aux parents et tuteurs pour appuyer leurs enfants. L'un des plus grands conseils scolaires du territoire, le district scolaire no. 1 de Yellowknife, a également rendu disponibles des ressources similaires sur son site Web. Des ressources imprimées ont été mises à la disposition des élèves ayant un accès limité aux appareils numériques ou à Internet, et des leçons axées sur la narration ont également été diffusées par les stations locales de radio. L'accent a été mis sur l'apprentissage et l'enseignement en mode asynchrone. Il y avait des attentes en matière d'assiduité et des relevés de notes finaux ont été émis.